

Rectorat de l'académie de Créteil

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu l'article R914-65 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,

### **Arrête**

#### **Article 1 :**

Les 27 maîtres contractuels de l'enseignement privé dont les noms suivent sont inscrits et promus sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de leur échelle de rémunération au titre de l'année 2025.

<b>Nom d'usage</b>	<b>Nom de famille</b>	<b>Prénom</b>	<b>Discipline</b>
AUTRAN	AUSSEL	MARYLISE	Mathématiques
MONTLAHUC	MONTLAHUC	ELISABETH	Philosophie
TRIFUNOVIC	TRIFUNOVIC	NICOLAS	Lettres modernes
OGER	OGER	SANDRINE	Anglais
DOUBLIER	DOUBLIER	LAURENT	Mathématiques
CRUNELLE	BROCUIELLE	SOPHIE	Mathématiques
THIBAUT	THIBAUT	OLIVIER	Sciences de la vie et de la terre
THIAUDE	THIAUDE	PHILIPPE	Mathématiques
MIMOUN	MIMOUN	MICHAEL	Mathématiques
HAJJI	HAJJI	MOHAMED	Mathématiques



COLIN	COLIN	LAURENT	Mathématiques
FARGUES	FARGUES	LAETITIA	Mathématiques
RENARD	RENARD	GUILLAUME	Mathématiques
FLOUX	FLOUX	ANNIE	Lettres modernes
PESCOT	PESCOT	LAURENCE	Lettres modernes
SAUVANET	SAUVANET	NATHALIE	Espagnol
DRIOUX	BROUARD	ALEXANDRA	Économie et gestion option marketing
DOUHERET	DOUHERET	CELINE	Mathématiques
LAMBERT- PARENT	LAMBERT	VANESSA	Lettres modernes
LE FUR	LE ROUX	SYLVAINE	Mathématiques
VEST	VEST	CHRISTEL	Sciences physiques et chimiques
BONNEROT	BONNEROT	NATHALIE	Lettres classiques
FERREBEUF	MOREL	FLORENCE	Mathématiques
STAGLIANO	PERONA	DELPHINE	Histoire et géographie
CHARIER	DRAY	NATHALIE	Sciences de la vie et de la terre
BONNEL	BONNEL	FREDERIQUE	Documentation
DA SILVA	DE JESUS CARVALHO	OTILIA	Lettres modernes

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.



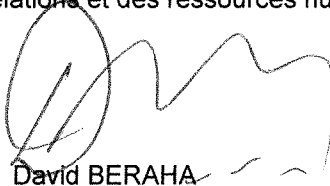
**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés  
DEEP**

Fait à Créteil, le 01 septembre 2025

Pour le recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général adjoint  
Directeur des relations et des ressources humaines



David BERAHA

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours administratif gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Si vous souhaitez exercer un recours contentieux, vous devez obligatoirement présenter une demande de médiation conformément aux dispositions des articles L. 213-11 et R. 213-10 du code de justice administrative dans un délai de deux mois, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative : soit à compter de la notification de la décision expresse de rejet initiale ou de rejet de votre recours administratif, soit, en l'absence de réponse, soit à compter du terme d'un délai de deux mois après la réception par l'administration de votre demande ou recours administratif. Vous devez saisir par courrier ou par courriel : [mediateur@ac-creteil.fr](mailto:mediateur@ac-creteil.fr). Vous devez joindre à votre saisine une copie de la présente décision et de la décision rejetant votre recours administratif. Si la médiation n'a pas permis d'aboutir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle soit l'une des parties, soit les deux, soit le médiateur académique, déclarent de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en apprécier la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.